

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle Eau

Guichet unique de l'eau

Cergy-Pontoise, le

6 AOUT 2018

Affaire suivie par : Yolaine Dugousset
☎ : 01.34.25. 25.42
télécopie : 01.34.25.26.88
✉ : yolaine.dugousset@val-doise.gouv.fr
95-2018-00025

Monsieur le Maire,

Vous avez adressé le 6 avril 2018 un dossier de déclaration, au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement pour la réalisation d'un puits de pompage de la nappe alluviale de l'Oise placé sur le territoire de votre commune.

Après avis favorable du service en charge de la police de l'eau sur ce secteur, je vous informe que je vous délivre un récépissé ce jour. Je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. **Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de Saint-Ouen-l'Aumône pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr) durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai d'un an.

Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage en mairie, ce délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef de service,

Le Chef du Service Agriculture Forêt
Environnement
Animateur de la MISE

Alain CLEMENT

Commune de Saint-Ouen-L'Aumône
2, place Pierre Mendès-France
CS90001
95318 SAINT-OUEN-L'AUMONE